

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 12 DECEMBRE 2024

N° 2024-11-04

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du trois décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 11 dont 6 en
salle) : 15

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 18
Exprimées par pouvoirs : 6
Total (mini 19) : 22

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

**1 représentante du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteuse de 2 voix)**

Patricia PICARD

**14 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Pierre COMBES à Pascale ROCHAS, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Agnès ROSSI à Nicole PELOUX

Délégué-es excusé-es : Gilles CREMILLIEUX, Roland PEYRON

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance.

Objet : Inventaire des patrimoines culturels, programme 2025-2026 (Moydans)

Montant des dépenses PnrBP	2025	2026
Fonctionnement	37 385 €	18 695 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	56 080 €	46 500 €

Rapport :

La Présidente expose,

Depuis 2016, le Parc mène un inventaire des patrimoines culturels sur son territoire en partenariat avec les Régions SUD et Auvergne-Rhône-Alpes dans un premier temps, puis, depuis 2017 avec la seule Région SUD. Les relations entre le Parc et la Région SUD sont précisées dans le cadre d'une convention cadre d'une durée de cinq ans à compter du 7/04/2023 qui permet de programmer les opérations, tant financièrement que de façon opérationnelle, dans le département des Hautes-Alpes.

Pour l'année 2025-2026, il est proposé d'engager le travail de terrain et de synthèse pour Moydans après un début de travail entamé en début d'année 2025. Ce travail de recensement est principalement réalisé par un agent du Parc à temps non complet, avec l'accompagnement du chargé de mission « patrimoines culturels et cultures » et en lien étroit avec le service inventaire de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur qui assure le contrôle scientifique du travail. Les communes d'enquête contribueront aussi au financement de l'opération en proposant, à nouveau, un logement pour plusieurs mois par an.

Le travail du chargé d'étude portera également sur la finalisation de la publication consacrée à Rosans dans le cadre de la collection de l'Inventaire général, « Parcours du patrimoine ».

Le budget prévisionnel pour l'année 2025-2026 est le suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Poste de chargé d'étude « inventaire des patrimoines culturels » 0,8 ETP sur un an	45 780 €	Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur (80%)	45 000 €
Poste de chargé de mission « patrimoines culturels et culture » (valorisation 25 jours)	6 500 €	Communes concernées par l'étude - logement (3%)	1 500 €
Frais de déplacement (chargé d'étude et chargé de mission « patrimoines culturels et culture »)	2 300 €	Parc naturel régional des Baronnies provençales (17%)	9 580 €
Hébergement (en lien avec les communes, 4 à 6 mois)	1 500 €		
TOTAL	56 080 €	TOTAL	56 080 €

Délibération :

- ◆ Vu la délibération du Comité syndical n°2022-12-03 ayant pour objet la convention entre le Parc et la Région SUD sur l'inventaire général des patrimoines culturels des Baronnies provençales
- ◆ Considérant la convention posant le cadre contractuel entre le Parc et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la poursuite de travaux d'inventaire, notifiée par la Région le 7/04/2023 et d'une durée de cinq ans.
- ◆ Considérant la charte du Parc naturel régional et en particulier les mesures 1-4-1 « construire et partager une connaissance des patrimoines culturels matériels » ;



Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement présentés ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

